

ST ÉCOCIDAIRE, PRÉFECTURE COMPLICE

La multinationale STMicroelectronics pollue l'Isère, rejetant des produits eutrophisants et micropolluants dans des quantités très importantes, avec l'autorisation de l'Etat. Aujourd'hui, avec son agrandissement elle demande le droit de polluer plus encore. Nous exigeons que STMicroelectronics cesse de polluer notre bien commun : l'Isère.

Le droit de polluer l'Isère

L'usine STMicroelectronics est autorisée à consommer 18 000 mètres cubes d'eau par jour, issus dans leur très grande majorité du réseau d'eau potable de Grenoble. Au cours de son process industriel, ST utilise de nombreux produits chimiques : acides fluorhydrique et sulfurique, métaux lourds (tungstène, titane, tantale), ammoniacque, aluminium, cuivre, arsenic. Les puces sont nettoyées avec de l'eau, qui se charge alors de ces mêmes produits. L'eau ainsi polluée est alors traitée par la station d'épuration de l'usine puis rejetée dans l'Isère.

On pourrait croire qu'après traitement, l'eau est redevenue propre. Or... pas tant que ça ! Au niveau de ses rejets, l'industriel est soumis à un arrêté préfectoral, qui l'autorise à rejeter dans l'Isère les quantités quotidiennes suivantes : 75kg de phosphore, 300kg d'azote ammoniacal, 150kg de fluorures, 1,5kg de cuivre, 4kg d'aluminium, 75kg d'hydrocarbures et 750kg d'azote. En un mot : ST dispose du droit de polluer l'Isère.

Autant que 50 000 personnes

Pour trois paramètres (l'azote, le phosphore et le cuivre) ces valeurs sont dérogatoires, c'est à dire nettement supérieures à celles habituellement autorisées. Or, l'azote et le phosphore eutrophisent les milieux aquatiques de surface. Ils entraînent une croissance excessive de plantes ou d'algues dans la rivière qui vont absorber de grandes quantités d'oxygène, provoquant l'asphyxie des écosystèmes aquatiques. C'est le phénomène dit « des algues vertes ». Quant au cuivre, il fait partie de la famille des micropolluants, persistant dans l'environnement, toxique à faible concentration et de ce fait responsable de dégradations majeures des milieux aquatiques.

A titre d'exemple, quand on cumule la quantité d'azote autorisée pour ST et celle de sa voisine Soitec, on obtient les rejets d'une ville de 53 000 habitants *qui ne traiterait pas* ses eaux usées. Pour le phosphore, cela équivaut à 23 600 habitants. Autre chiffre : la concentration autorisée en rejets d'azote (50mg/l) est plus de deux fois supérieure à celle *entrant* sur la Station d'épuration de la ville de Grenoble, à qui on autorise en sortie seulement des rejets à 10mg/l d'azote.

Sans scrupules : ST en veut encore plus

L'autorisation dérogatoire donnée depuis 2016 par le Préfet de l'Isère avec l'accord de la DREAL est en elle-même scandaleuse. Sans scrupules, dans le cadre de son agrandissement, ST a demandé aux services de l'Etat de bénéficier d'une nouvelle dérogation lui permettant de conserver les mêmes concentrations tout en accroissant les volumes. ST veut le droit de polluer deux fois plus. Pour notre part, nous proposons une autre solution :

STMICRO DOIT ARRÊTER DE POLLUER L'ISÈRE !